

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL. Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules and prices for the Cahors to Montauban & vice-versa line. Includes columns for destinations (Cahors, Libos, Agen, Montauban), departure times, and prices for different classes (1st, 2nd, 3rd).

Cahors, le 11 Novembre 1870

Dernière heure

Circulaire de Tours.

11 novembre, 11 h. 40 m. du matin. Intérieur, à Préfets et Sous-Préfets. L'armée de la Loire, sous les ordres du général d'Aureilles de Paladines, s'est emparée, hier, 10 novembre d'Orléans, après une lutte de deux jours.

BULLETIN

En présence de la rupture des négociations d'armistice, le Times propose de nouveau que les grandes puissances offrent la paix aux belligérants moyennant garantie pour chacun d'eux contre toute attaque injustifiable venant de la part de l'autre belligérant...

Dans une proclamation adressée à son armée, le roi Guillaume disait ceci :

« Par la capitulation de Metz, la dernière armée de l'ennemi est détruite... Hier, l'armée de la Loire, donnant enfin signe de vie, a infligé un démenti indirect au roi Guillaume. Entre onze heures du matin et trois heures du soir, un engagement d'une certaine importance a eu lieu sur la lisière de la forêt Marchenoir, dans le département de Loir-et-Cher.

Dépêches Télégraphiques

Bruxelles, 7 novembre, 6 heures, soir. L'échec des négociations d'armistice émet la diplomatie. On parle du mécontentement de l'Angleterre et de la Russie, disposées à donner une preuve officielle de leur mécontentement.

Madrid, 6 novembre.

Une grande manifestation contre la candidature du duc d'Aoste se prépare pour dimanche. Tours, 7 novembre. Une dépêche de Vienne, 4 novembre, publiée par l'Indépendance belge, mentionne un bruit d'après lequel le comte de Chambord serait inconnu dans la France occidentale.

L'affaire Marchenoir.

Le bruit courait à Tours, dans la soirée d'hier, qu'un engagement sérieux avait eu lieu, du côté de Marchenoir, dans le département de Loir-et-Cher, entre les avant-postes de l'armée de la Loire et ceux de l'ennemi. La nouvelle était exacte, voici la dépêche relative à cet engagement :

Dernières Dépêches

Tours, 10 novembre, 8 h. 45 matin. La Correspondance provinciale de Berlin dit, que le Reichstadt sera probablement convoqué le 20 novembre. Versailles, 9. (Dépêche prussienne.) — Un attaché militaire de la Prusse à Saint-Petersbourg est arrivé au quartier-général du roi de Prusse ; il a laissé le prince Frédéric Charles, à Commercy.

Les belligérants se donneraient des garanties mutuelles pour empêcher toute attaque injustifiable de part ou d'autre.

Une des conditions essentielles serait le démantèlement des forteresses de l'Est de la France. Le Times ajoute : Le bombardement de Paris ne commencerait pas avant quinze jours.

La reddition de Metz.

PROTESTATION DU MARÉCHAL BAZAINE. Sous forme de lettre adressée au journal le Nord, le maréchal Bazaine proteste, dans les termes suivants, contre l'accusation de trahison qui pèse sur lui : « Cassel, 2 novembre 1870. Monsieur le directeur du Nord,

Dernières propositions de la Prusse

Toulouse, mardi soir (6 heures.) On nous télégraphie de Londres, aujourd'hui que le Times, organe complaisant de la Prusse, propose : « Que les grandes puissances offrent de nouveau la paix.

Messieurs,

Celui qui écrit ces lignes ne serait pas le frère du maréchal Bazaine, que le connaissant comme il le connaît, il protesterait encore, de toute la force de sa douleur, contre les accusations sans preuves de votre proclamation au sujet de la capitulation de Metz. Le maréchal Bazaine n'a pas trahi. Cela est impossible. Voilà quarante ans qu'il sert glorieusement la France, partout, même au Mexique, Messieurs, comme le dira l'histoire qui fera la lumière sur ce point comme sur d'autres : voilà quarante ans qu'il donne, au vu et su de toute l'armée, l'exemple éloquent des vertus d'un chef et d'un soldat.

BAZAINE.

Nous faisons suivre la protestation du frère du maréchal Bazaine des réflexions suivantes, empruntées au Conservateur du Gers : Les journaux ont reproduit une protestation du frère du maréchal Bazaine contre l'accusation de trahison portée contre lui par le Gouvernement de la République. Cette protestation est respectable parce qu'elle part du frère de l'accusé du devoir duquel il était de la faire ; mais il importe cependant d'examiner de froide raison quelle est sa valeur au point de vue patriotique.

Voyant la capitulation nécessaire, pourquoi Bazaine n'a-t-il pas noyé ses canons dans la Moselle ?

Pourquoi n'a-t-il pas brûlé ses affûts et ses fourgons ?

Pourquoi n'a-t-il pas détruit ses fusils et anéanti ses munitions de guerre ?

Rendre Metz la pucelle est un fait qui nous forcera à reprendre cette place dont il faudra faire le siège régulier ; par ce siège, les ouvrages de Metz seront détruits ; conséquemment il fallait avant de livrer la place à l'ennemi faire sauter les forts, combler les fossés, ne laisser aux Allemands que la ruine partout. Pourquoi Bazaine ne l'a-t-il pas fait ?

Bien plus (mais à la vérité ce n'est qu'un bruit de journal), le *Moniteur* de ce soir nous apprend que Bazaine a livré 40 millions de fr. à l'ennemi !!!

Pourquoi avoir donné 40,000,000 à l'ennemi ? ...

Ne pouvait-on les mettre en sûreté n'importe où ?

Ne pouvait-on pas, en dernière analyse, distribuer ces 40,000,000 aux indigents de Metz et à nos pauvres soldats ?

Pour tout homme qui raisonne froidement et qui ne se laisse pas entraîner par un esprit de parti quelconque, il est impossible, tant que ces questions ne seront pas résolues, de trouver trop dure la qualification qu'a donnée à Bazaine le membre du Gouvernement de la République et presque toute l'opinion publique de la France !

C'est à Bazaine à se laver en répondant à ces questions.

D^r PICOT.

Bourbaki à Douai.

On communique au *Havre* une lettre adressée de Douai à une personne du Havre.

Nous en extrayons sous toutes réserves les passages suivants, qui expliqueraient le bruit qui a couru de la démission du général Bourbaki :

« Douai, le 31 octobre 1870.

« ... Hier, nous avons eu la visite du général Bourbaki ; il devait nous passer en revue, ainsi que la garde nationale sédentaire et les chasseurs.

« Le général Bourbaki est descendu chez le général commandant la place de Douai. La population s'est rendue devant la porte de l'hôtel, et là, quelques citoyens lui ont posé plusieurs questions, auxquelles le général a refusé de répondre. Alors on a crié : « Vive la République ! A bas les traitres ! »

« Bourbaki n'a pas voulu se dévoiler au nom de la République... comme il organise une armée et qu'il a charge d'hommes on lui a demandé quelles étaient ses opinions. Il n'a pas encore voulu répondre. Devant cette obstination, on a crié « A mort ! »

« Bourbaki a répondu à cette menace en ordonnant aux mobiles qui l'escortaient de charger les fusils et de faire feu sur la garde nationale ; mais on lui a pas obéi, vu que les gardes nationaux étaient également armés, et que l'engagement eût été des suites graves.

« A ce moment, quelques trognons de choux ont été lancés à Bourbaki...

« A Arras, à Amiens et à Lille, même réception.

» P. L.

» Artilleur à la 1^{re} batterie de la garde mobile, à Douai. »

Incidents du siège.

Depuis trois jours, plusieurs de nos forts et de nos redoutes ont été tirés, sur les travaux de l'ennemi qui paraît vouloir terminer et approvisionner ses derrières batteries avant la suspension d'armes qui précédera de quelques heures la proclamation de l'armistice.

On assure que les Prussiens auraient exposé aux négociateurs que leur but, en agissant ainsi, était de démontrer que des batteries puissantes et capables de détruire les parties avancées de la capitale avaient été élevées par eux et qu'elles étaient prêtes à ouvrir le feu au moment de la cessation des hostilités. Cette prétention vient d'avoir sa réfutation, car notre feu a si gravement endommagé ces batteries que la plupart d'entre elles doivent être reconstruites.

Du reste, elles ne sont pas aussi fortement armées qu'on pouvait le croire.

Les canons Krupp qui ont figuré à l'exposition de 1867 n'ont pu être amenés en France à cause de leur poids ; ils sont employés exclusivement à défendre l'entrée des ports de l'Allemagne du Nord.

L'artillerie de siège des Prussiens se compose des pièces de 12 et de pièces de 24 rayées. Leur portée est inférieure à celles de nos canons de marine, en ce moment sur les forts, et en outre elles possèdent des effets de destruction inférieurs à ceux de nos canons du même calibre.

Les pièces de 24 sont peu employées par les Prussiens parce qu'il est prouvé que, après quatre ou cinq coups tirés de suite, elles se trouvent généralement hors de service. Ce sont donc presque exclusivement des pièces de 12 qui arment les nouvelles batteries prussiennes. Leur bonne portée est de 2000 mètres et leur extrême portée de 6,500. A cette distance, elles produisent des effets analogues à ceux que produisent les canons de marine française à 7,500 mètres.

La franc-maçonnerie.

Il y a quelques jours, plusieurs journaux publièrent une sommation à comparaître, lancée par une loge de l'Orient de Paris contre le R. V. F. Guillaume, roi de Prusse, comme traitre à la franc-maçonnerie. Ce dernier n'a donc tenu aucun compte de cette assignation :

Il a donc été jugé comme contumace et à l'excommunication.

A ce propos, voici ce que nous lisons dans le *Rappel*, journal de M. Victor Hugo, et organe aussi un peu de M. Louis Blanc.

« Frère Guillaume est désormais la loi. Les francs-maçons sont tous autorisés à lui courir sus et à le punir du dernier supplice. »

« Reste à savoir comment la sentence serait exécutée. »

« Un franc-maçon, devant qui je me permettrais d'émettre quelque doute sur la gravité d'une pareille condamnation, me disait :

« Ne riez pas ! l'arrêt du tribunal maçonnique est tellement terrible, que Bonaparte a entrepris la guerre d'Italie uniquement pour se relever de l'excommunication prononcée contre lui par les loges de Naples et de Milan. Paoletti et Orsini étaient francs-maçons ! »

Chronique locale

Les obsèques de M. le docteur Caviolo ont eu lieu hier matin, au milieu de la population tout entière. Les compagnies des sapeurs-pompiers et un détachement du 88^e entouraient le cercueil. Les poètes étaient tenus par des médecins, des pharmaciens,

des officiers de la garde nationale, des orphéonistes. Une foule compacte suivait le deuil, accompagnant à sa dernière demeure cet homme de bien.

M. de Flajjac a prononcé sur la tombe du regretté défunt l'adieu touchant que l'on va lire et qui retrace avec tant de vérité et de cœur cette existence si bien remplie :

Messieurs,

Appelé par mes anciens collègues de la Commission administrative de l'Hospice, à l'honneur de les représenter dans cette triste cérémonie, je viens au nom de tous, directeur, employés et pensionnaires de cette maison de secours, exprimer un profond sentiment de gratitude, en même temps que dire un respectueux et suprême adieu à l'honorable et savant médecin qui, pendant plus d'un demi-siècle, a supporté seul le poids du service médical de cet important établissement.

Durant cette longue suite d'années, chaque jour, la première visite de M. Caviolo fut pour les pauvres malades de l'Hospice ; les exigences d'une clientèle d'élite, ne le firent jamais départir de cette noble habitude, plaçant ainsi avec une constance qui ne s'est jamais démentie, tous ses actes de la journée sous la salubre inspiration d'une bonne œuvre accomplie.

Aussi, Messieurs, le souvenir des services qu'il a rendus aux malheureux avec un empressement si touchant, préservant sa mémoire de l'oubli, autant et plus peut-être, que les nombreux témoignages de son talent, qu'attestent les délicates et difficiles opérations qu'il pratiqua avec une habileté que ses dignes confrères proclamaient à l'envi.

M. Caviolo ne se recommanda pas seulement à la considération publique pour les services qu'il a pu rendre à l'humanité et à la science médicale ; mêlé pendant bien des années à l'administration municipale comme conseiller, adjoint ou maire, il a pu, dans ces diverses situations, déployer au profit de ses concitoyens les rares facultés dont il était doué. Les violents contrastes d'un caractère qu'il ne maîtrisa pas toujours, ont pu sans doute donner prétexte à de malveillantes appréciations de ses qualités administratives, mais on n'a pu contester sans injustice que sa brusquerie ne fût jamais de la méchanceté et que son opiniâtreté n'eût d'autre mobile que la satisfaction des intérêts communs qu'il poursuivit toujours avec un ardeur qui grandissait avec les difficultés, car il était du petit nombre de ceux que surexcite sans cesse la passion du bien public.

Lorsque pressé par les exigences de l'âge, M. Caviolo a dû compter avec ses forces et réduire ses travaux, il n'a pas tardé à recueillir le témoignage le plus précieux que puisse ambitionner l'homme public rendu à la vie privée : un sentiment général de regret d'avoir été injuste pour un administrateur qui aimait notre ville jusqu'à l'idolâtrie et qui n'aurait reculé devant aucun sacrifice personnel pour la doter de tous les établissements d'utilité communale dont s'enorgueillissent les villes les plus prospères.

Cette situation des esprits que je constate à l'honneur d'un citoyen qui occupa longtemps une position éminente parmi vous, n'éclate-t-elle pas en présence de ce nombreux cortège ? Ah ! c'est que devant un cercueil, le souvenir des plus ardues rivalités s'efface, les différends les plus profonds s'apaisent. Il ne peut plus y avoir que des citoyens recueillis, donnant un haut et dernier témoignage de considération à un homme qui, dans la pratique de son art comme dans l'exercice de fonctions aussi diverses que multipliées, apporta un zèle insouciant de toute fatigue, de tout surcroît de travail et un immense désir de faire le bien.

M. Caviolo, atteint depuis plusieurs années d'une grave affection, n'a pas voulu un seul jour se détourner des occupations de sa vie entière ; il a trouvé dans son amour du travail et dans la puissance de sa volonté la force de vaincre la douleur et de continuer le service d'une clientèle dont la fidélité proclamait si bien l'ardente confiance ; les prières de sa famille, justement effrayée de le voir s'obstiner à l'accomplissement d'une tâche qui dépassait ses forces, n'ont jamais

pu le décider au repos ; aussi les soins les plus touchants de ses enfants et de sa digne compagne n'ont pu qu'adoucir ses souffrances sans pouvoir prolonger sa vie.

Le grand écrivain qui a pu dire de la médecine que l'exercice de l'art de guérir commençait par une profession pour finir souvent par une vertu, ne se trouvait certainement pas en présence d'une existence plus laborieuse, plus désintéressée et plus délicate dans sa bienfaisance que celle qui vient de s'éteindre ; j'ose reproduire cette pensée si juste et si vraie en présence d'un fils qui, pendant de longs jours de cruelles angoisses, a été parfait de tendresse, non comme un enseignement, car je le tiens pour digne à tous égards du noble héritage paternel, mais comme un pieux souvenir, comme une consolation et une douce espérance.

M. Caviolo est mort après une existence de plus de quatre-vingts ans. Le souvenir de ses services administratifs restera comme un modèle à imiter et les nombreux bienfaits dont, pendant le cours de sa longue carrière médicale, il combla les malheureux, l'auront suivi comme un bien glorieux cortège au tribunal de Dieu.

Les restes de M. Caviolo ont été transportés à Catus.

Les populations du canton se pressaient sur le passage du cortège, pleurant l'homme de cœur dont la dernière pensée a été pour eux et qui a voulu reposer au milieu de ceux qui l'avaient vu naître.

LOUIS LAYTOU.

Francs-tireurs.

Aux termes d'un Décret du 4 novembre 1870, tout corps de francs-tireurs ou de volontaires sera spécialement attaché par le ministre de la guerre à un corps d'armée en campagne, ou, à défaut, à une division militaire territoriale ; et il sera tenu d'opérer conformément aux directions supérieures du chef de ce corps, ou du commandement de la division militaire.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Guirandies-Capdeville, vient d'être nommé chef de bataillon de la mobile du Lot en remplacement de M. Esportelle, nommé lieutenant-colonel.

M. Guirandies était parti comme capitaine. L'aptitude remarquable de ce jeune officier, son courage et son sang-froid, qui lui avait déjà conquis la confiance de ses soldats en lui valent aujourd'hui ce premier avancement auquel nous applaudissons.

On lit dans l'*Echo du Nord*, de Lille : On nous assure que les généraux Ladmirault et Jeanningros, qui tous deux ont laissé de bons souvenirs à Lille, ont réussi à s'évader de Metz, et errent en fuyitifs dans la Lorraine, poursuivis par les Prussiens. (Sous réserve.)

Un des amis de Garibaldi et de Mazzini, membre du Parlement, vient d'être informé par eux de leur intention de lancer un manifeste au peuple italien, afin de l'appeler en masse au secours de la France.

On annonce que M. Alexandre Dumas est mort, chez son fils, près de Dieppe, le 13 octobre.

AVIS AU PUBLIC

Par suite d'un arrangement entre l'Administration française et l'office des postes de Belgique, des mandats de poste peuvent être expédiés de France à l'adresse des militaires français internés en Belgique dans les mêmes conditions que si ces militaires n'avaient pas quitté le ter-

ritoire français, mais sous la réserve de la perception d'un droit de 10 centimes par 10 fr. destiné à la rémunération des services belges. L'Administration est heureuse d'avoir pu ainsi continuer, dans la mesure du possible, à ceux des militaires français que les infortunes de la Patrie retiennent captifs à l'étranger, le bénéfice de la loi du 24 juillet 1870 qui a exonéré de tous les frais de poste et de timbre, la transmission par l'intermédiaire des postes françaises, des secours pécuniaires adressés aux soldats en campagne.

Ce principe, qui veut que la poste française ne réclame de ce service, d'autres droits que ceux qu'elle est obligée de payer elle-même à la poste étrangère, s'appliquera également désormais aux sommes d'argent expédiées, dans les conditions déjà annoncées au public, aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Ce qui se pratique ou va se pratiquer dans le département de la Dordogne ne pourrait-il pas se pratiquer à Cahors et dans le département du Lot ?

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* : « Pour faciliter aux familles de gardes l'envoi d'effets à leurs enfants aux bataillons qui sont à l'armée, MM. les sous-intendants engageront les familles, par l'intermédiaire de MM. les préfets et sous-préfets, à se réunir soit par canton, soit par arrondissement, et à remettre à une personne sûre, prise dans la garde mobile du dépôt, en un ou plusieurs ballots, les effets qu'elles veulent envoyer. »

Ces ballots seront remis aux transports de la guerre et accompagnés jusqu'à destination par la personne ci-dessus, à laquelle il sera donné une feuille de route sans indemnité. »

Une circulaire récente du ministre de l'intérieur aux préfets porte que les francs-tireurs, se trouvant soumis à l'autorité militaire par les décrets du 29 septembre et du 14 octobre derniers, leur solde doit être payée par les sous-intendants à partir de leur remise à ladite autorité.

Des instructions dans ce sens ont été données aux intendants et généraux par le ministre de la guerre.

On sait que le service des pigeons messagers est ouvert au public à dater de ce jour.

Le maximum de chaque dépêche étant fixé à vingt mots, il n'est pas sans intérêt de savoir combien de dépêches un seul pigeon peut porter à destination. Il résulte des expériences qui ont été faites que chaque pigeon messager pourra transporter 70,000 mots, soit 3,500 dépêches de vingt mots, lesquelles à raison de cinquante centimes par mot représentent une valeur de 350,000 francs.

Ce résultat presque fabuleux, s'obtient par un procédé aussi simple qu'ingénieux : les dépêches sont transcrites en caractère fin, les uns à la suite des autres et sans perte de place, sur une même feuille, dont il est pris ensuite une réduction photographique sur papier pelure. Et c'est cette photographie même qui est confiée au pigeon messager, et portée par lui à Paris.

Ce n'est pas tout. Le procédé que nous venons de décrire peut être encore perfectionné à l'aide des clefs abrégatives déjà employées par certaines administrations télégraphiques sous-marines.

On espère que, grâce à ce perfectionnement, les résultats déjà obtenus pourront être décuplés, et qu'ainsi un seul pigeon pourra transporter pour 310,000 francs de dépêches.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres
Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN *approuvées par l'Académie de médecine*, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les natures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la SYRÈTHRINE LAHAUSSOIS. 1,50 le flacon.
Dépôts, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafonpharmacien.

M^{me} DELPÉRIER
COUTURIÈRE EN ROBES,
A PARIS
MOMENTANÉMENT
A CAHORS
Rue Feydel,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.
Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

POUR 12 FRANCS
LE MIDI TOTOSQUE, admirable publication, des plus curieuses et des plus intéressantes, vrai monument de nos provinces méridionales, composé sur les lieux mêmes et coûtant seulement 6 fr. 50 centimes donne un **BEAU ET BON CHRONOMÈTRE BREVETÉ ET GARANTI**
Cet instrument d'horlogerie, en métal d'aluminium imitant l'or dans la perfection, mais bien supérieur, comme usage et solidité, à cylindre, à boîtier très-épais, à verre double, repassé, réglé à la seconde et tout neuf, est la SEULE MONTRE, qu'il soit avantageux et prudent de porter sur soi à la guerre, à la chasse, en voyage et dans tous les travaux et exercices violents.
Pour recevoir ce CHRONOMÈTRE et le MIDIPITTORESQUE, de suite, franco et à domicile, envoyer 18 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste, à l'éditeur, L. G. VEDIE, à Toulouse.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE
pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripes, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.
Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 fr.